

Analyse de l'absentéisme 2021

Centre de Gestion de la Manche – CDG 50

Janvier 2022



An aerial photograph of a residential neighborhood with many houses, some with swimming pools, and winding roads. A large black rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing the word 'Introduction' in white text. There are also some white rectangular redactions on the right side of the image.

Introduction

Avant-propos

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts pour accident de travail enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe du centre de gestion de la Manche.

Ce dossier est destiné aux professionnels des Ressources Humaines et de la Prévention Hygiène & Sécurité. Il est spécialement conçu pour vous permettre de connaître au mieux la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention pour la rendre plus efficace.

Ces données statistiques ne peuvent être ni prises en compte ni utilisées dans le cadre des appels d'offres que vous seriez conduit à effectuer au terme de votre contrat d'assurance statutaire et ne peuvent se substituer aux statistiques mentionnées au paragraphe VI B de la circulaire du 18 décembre 2001 relative à la passation des marchés publics d'assurance.

Votre chargé de clientèle reste à votre disposition pour vous fournir ces informations en conformité avec la circulaire.

Nous tenons également à vous préciser que le dossier statistique est établi sur la base des arrêts déclarés et que la présence de franchise peut conduire à une analyse incomplète.

L'absentéisme et son suivi en quelques mots



Définition

« Absentéisme = absence pouvant être évitée par une prévention des dégradations des conditions de travail » (ANACT, 2016)



Indicateurs

Taux d'absentéisme, fréquence, durée moyenne, exposition, ... analysés dans le temps



Période

01.01.2021 au 31.12.2021



**Analyse des
Accidents de
Travail (AT)**

Evolution dans le temps des AT avec et sans arrêt

| Année de référence | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2020-2021 | |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|---------------------|---|
| Proportion d'agent absent (en %) | 5,19% | 5,31% | 5,44% | 5,14% | 5,44% | 5,91% | ↗ |
| Durée moyenne d'arrêt (en jours) | 80,19 | 87,57 | 84,22 | 97,47 | 101,43 | 4,06% | ↗ |
| Nbre de jours d'arrêt / agent employé | 4,30 | 4,83 | 4,84 | 5,13 | 5,70 | 11,07% | ↗ |
| Taux d'absentéisme (en %) | 1,18% | 1,32% | 1,32% | 1,41% | 1,56% | 11,07% | ↗ |
| Taux de fréquence | 29,47 | 30,30 | 31,55 | 28,91 | 30,86 | 6,73% | ↗ |
| Taux de gravité | 2,36 | 2,65 | 2,66 | 2,82 | 3,13 | 11,07% | ↗ |

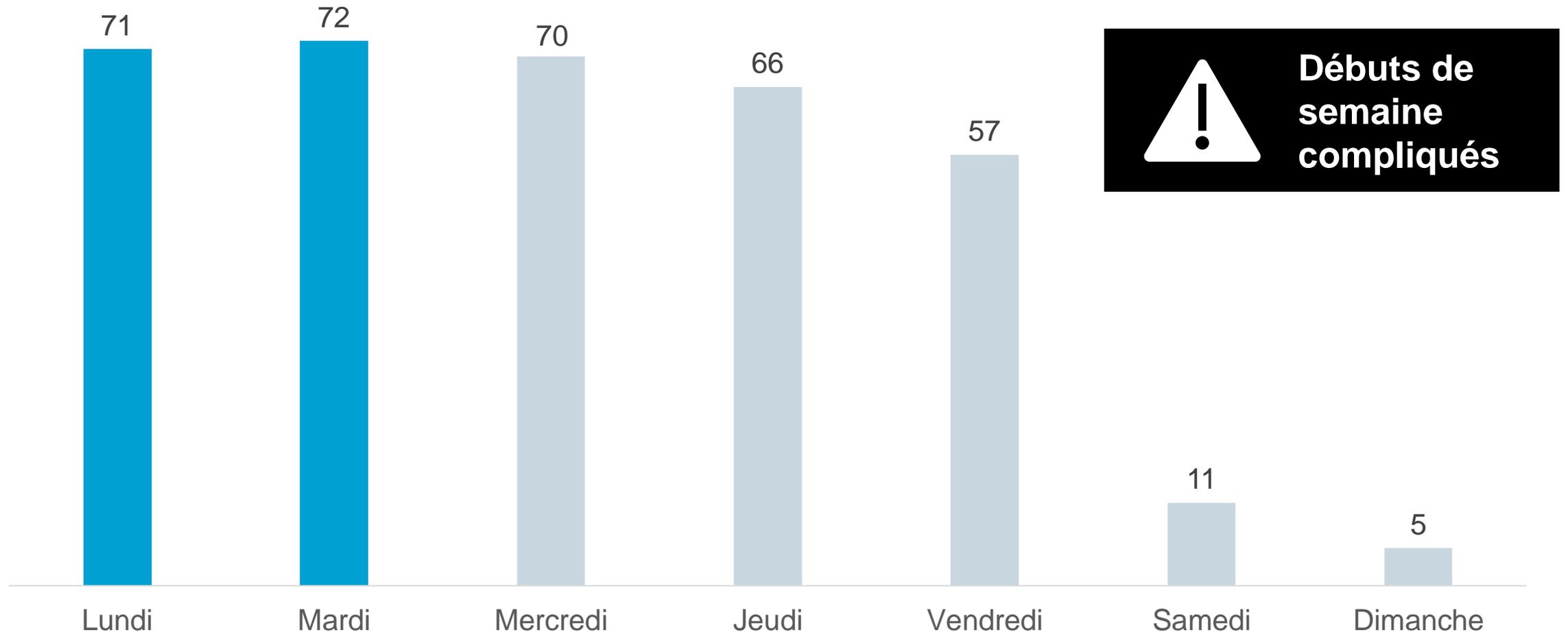
Taux d'absentéisme : (Nombre de jours d'arrêts x 100) / (Nombre de jours travaillés par an et par agent x effectif au 31/12/n-1)

Taux de fréquence : (Nombre d'arrêts * 1 000 000) / (Durée annuelle de travail * effectif)

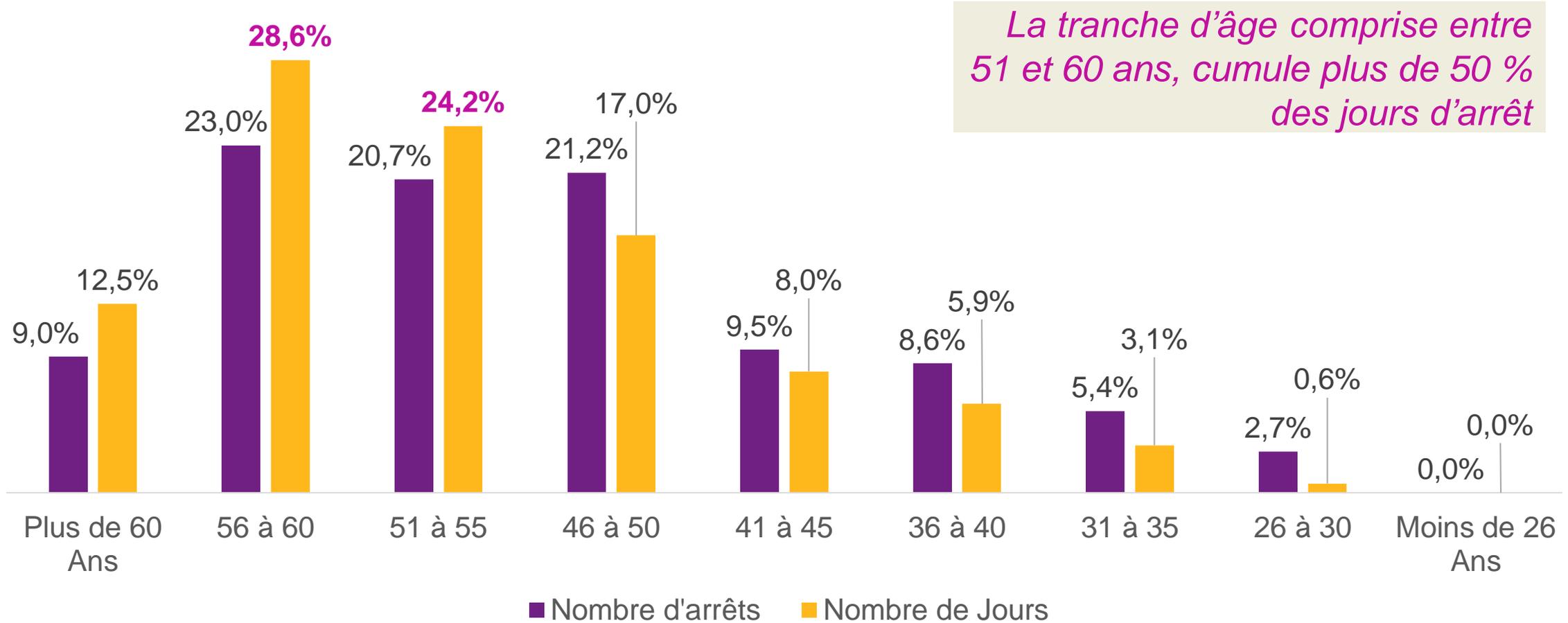
Taux de gravité : (Durée des arrêts * 1 000) / (Durée annuelle de travail * effectif)

2021 est une année record sur quasiment tous les indicateurs à l'exception du taux de fréquence, en augmentation par rapport à 2020 mais restant sous le niveau de 2019. A noter que la durée moyenne d'arrêt passe la barre symbolique des 100 jours.

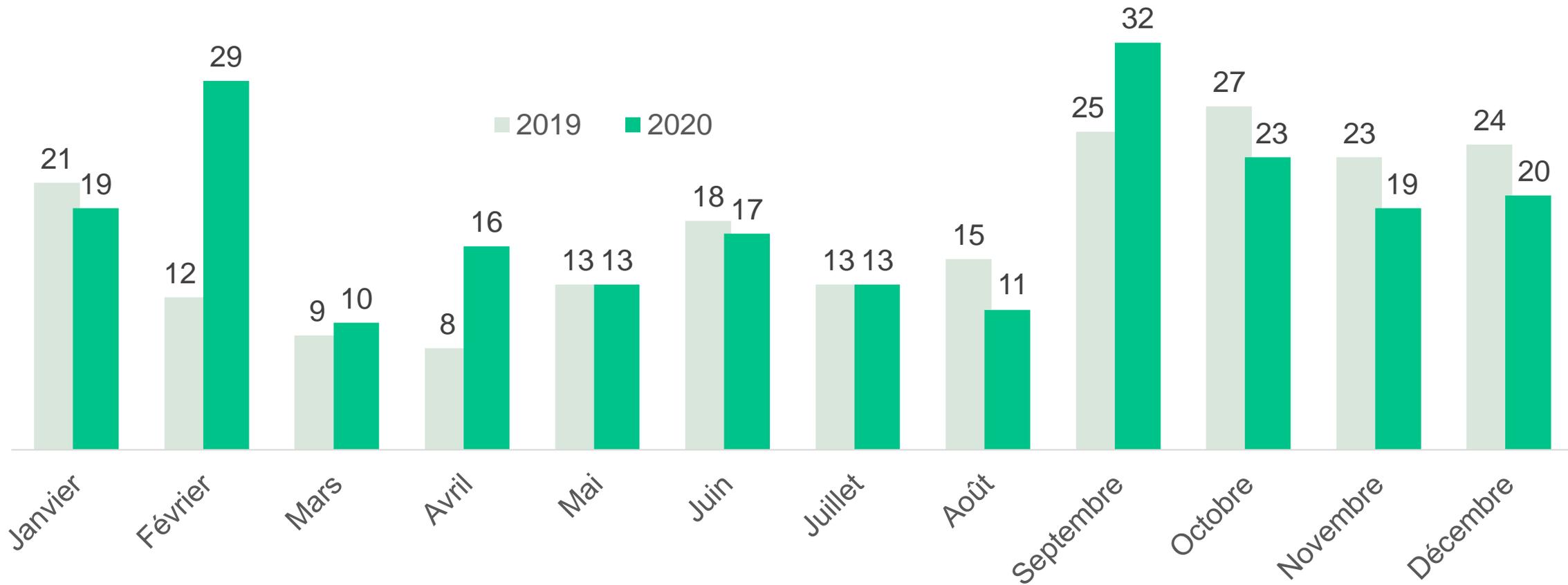
Répartition AT avec et sans arrêt par jour de survenance - 2021



Répartition des arrêts pour AT par tranche d'âge - 2021



Répartition des AT par mois de survenance - 2021

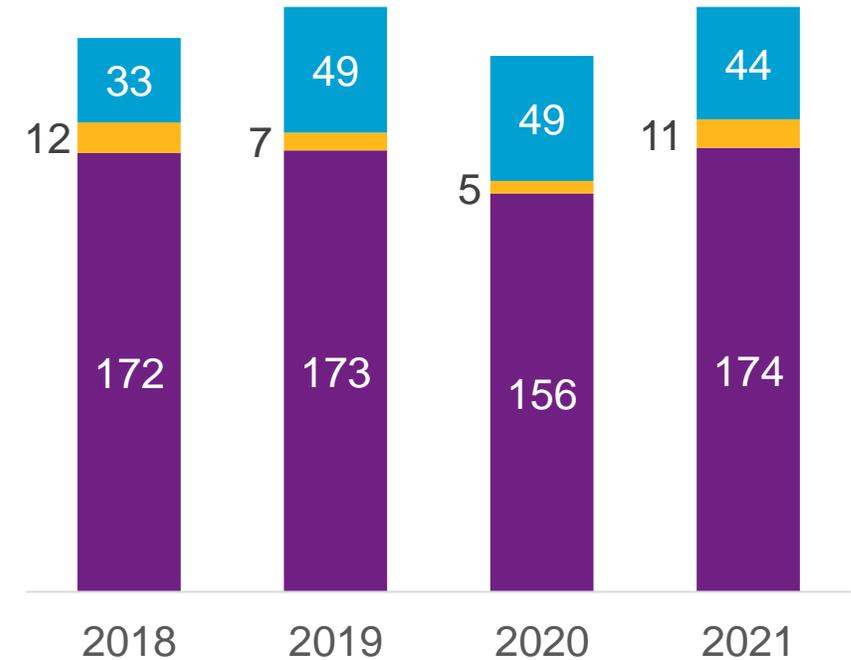
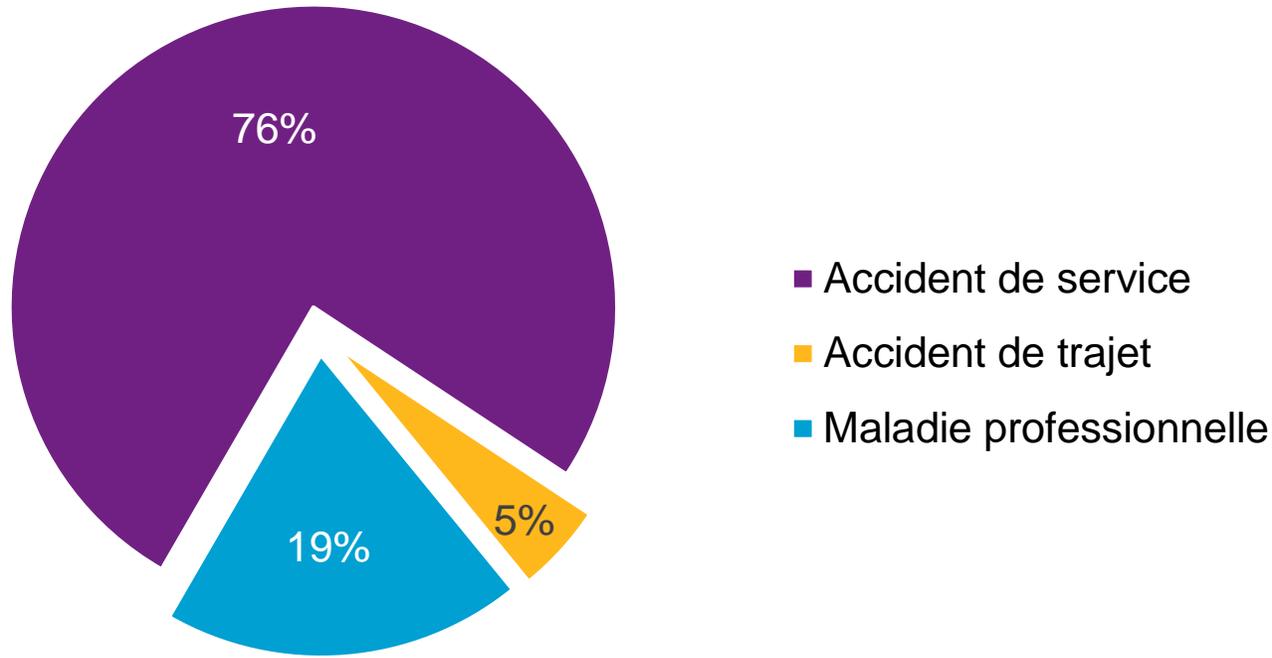


Confinements du 17/03 au 11/05/20 ; du 30/10 au 15/12/20 et du 03/04/21 au 03/05/21

Analyse selon le nombre d'AT avec arrêt - 2021

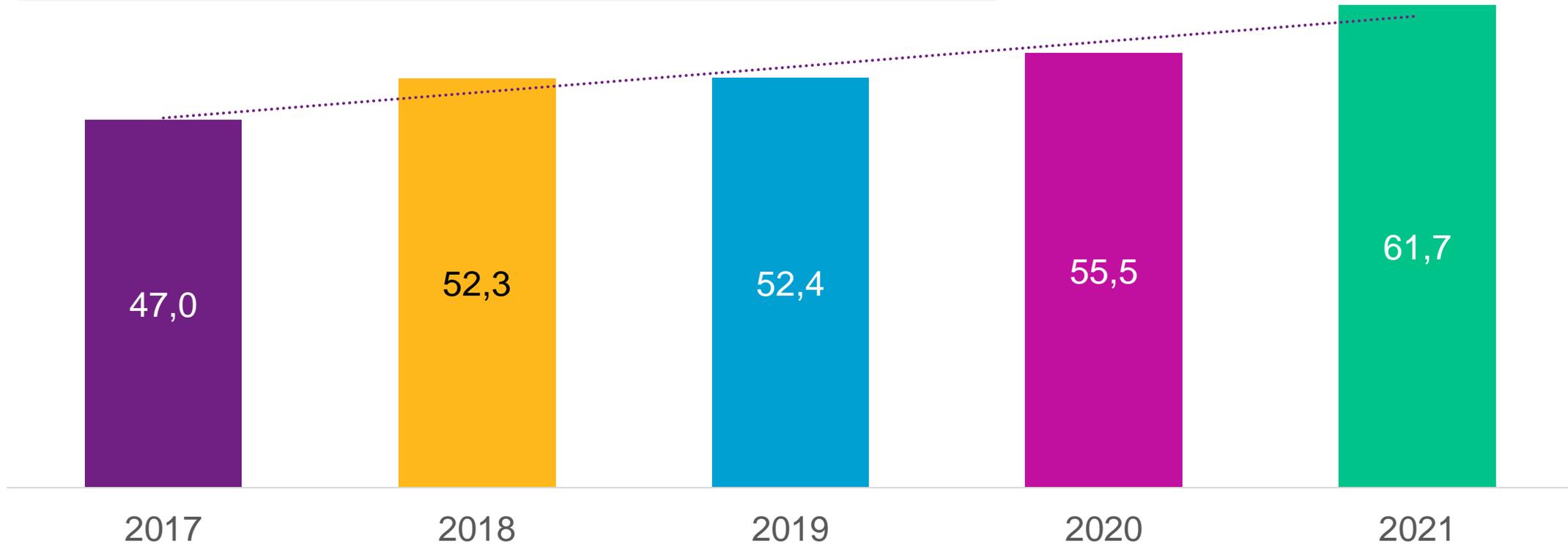
En 2021, **352 sinistres** (dont 229 avec arrêt contre 2010 en 2020) sont recensés auprès de votre personnel titulaire et stagiaire. 217 agents ont été absents pour un total de **22 483 jours d'arrêt**, l'équivalent de 62 agents absents toute l'année (**sur 3 953 agents**).

Les accidents de service représentent 74 % des AT avec arrêt :



Equivalent d'agents absents toute l'année

L'équivalent d'agents absent toute l'année est en constante augmentation depuis maintenant cinq années consécutives



Analyse des AT avec arrêt selon la durée - 2021

Durée des arrêts :

- **05 %** des arrêts sont inférieurs à 5 jours
- **27 %** des arrêts sont entre 5 et 15 jours
- **14 %** des arrêts sont entre 15 et 30 jours
- **54 %** des arrêts sont **supérieurs à 30 jours** (120 accidents)

Durée moyenne des sinistres :

Accident de service : **72,17** jours

Accident de trajet : **146,27** jours

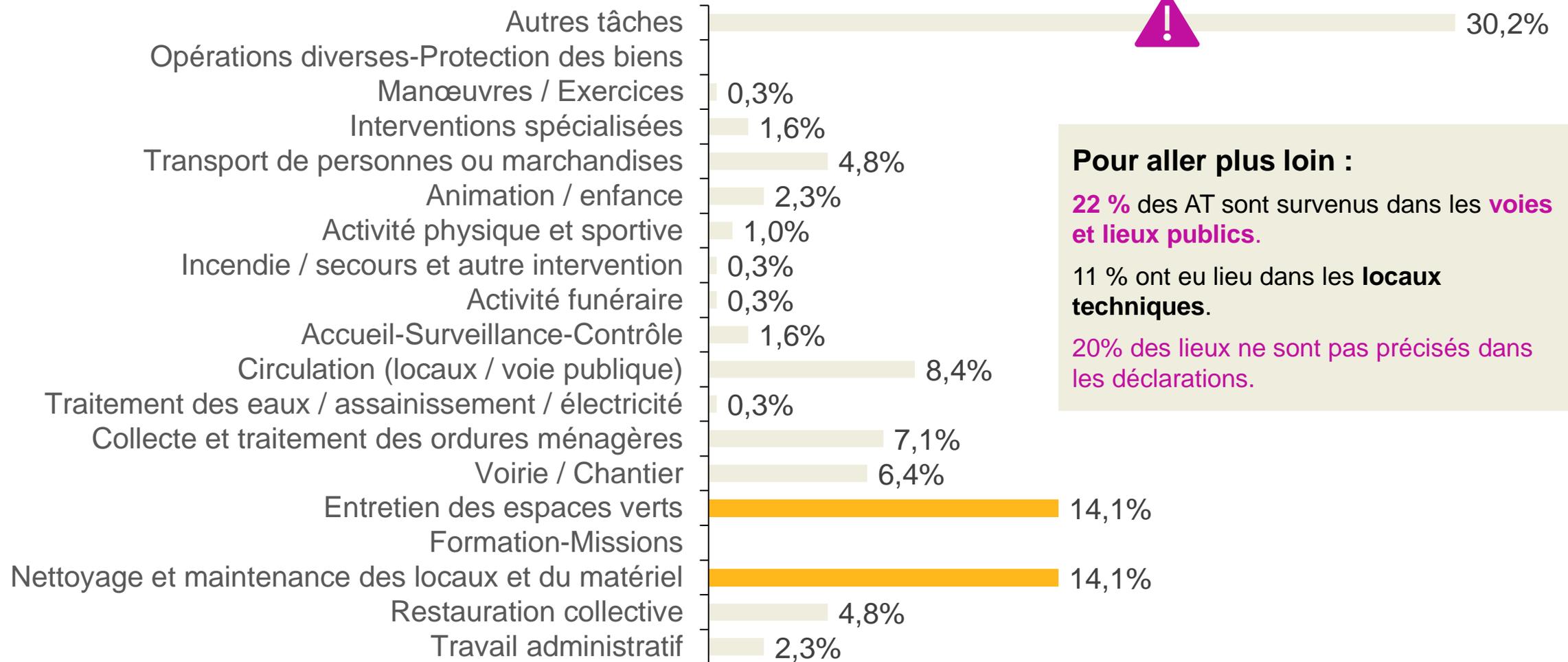
Maladie professionnelle : **189,00** jours



Arrêts ≥ 30 jrs



Analyse selon l'activité et le lieu de survenance - 2021



Analyse selon l'activité et le lieu de survenance - 2021



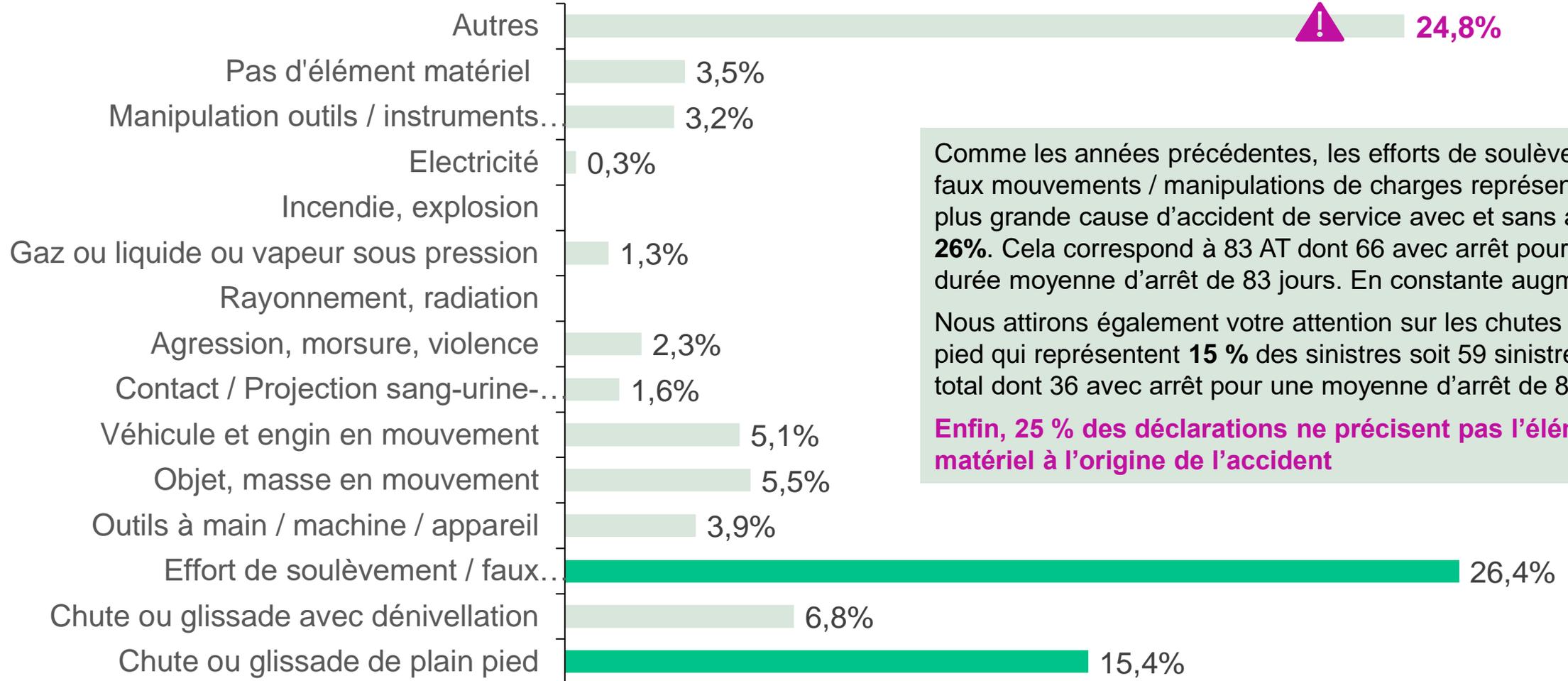
A l'instar de 2018, 2019 et 2020, l'activité « nettoyage et maintenance des locaux », représente l'activité la plus touchée en 2021 avec 14% des sinistres.

A égalité, la deuxième activité la plus impactée par les accidents de service reste l'entretien des espaces verts avec 14% des sinistres.

Ces activités devraient faire l'objet de priorités dans le cadre de votre révision de l'évaluation des risques professionnels.

Attention, 30 % des déclarations d'accident n'ont pas été renseignées. (25% en 2018 et 2019).

Analyse selon les éléments matériels - 2021

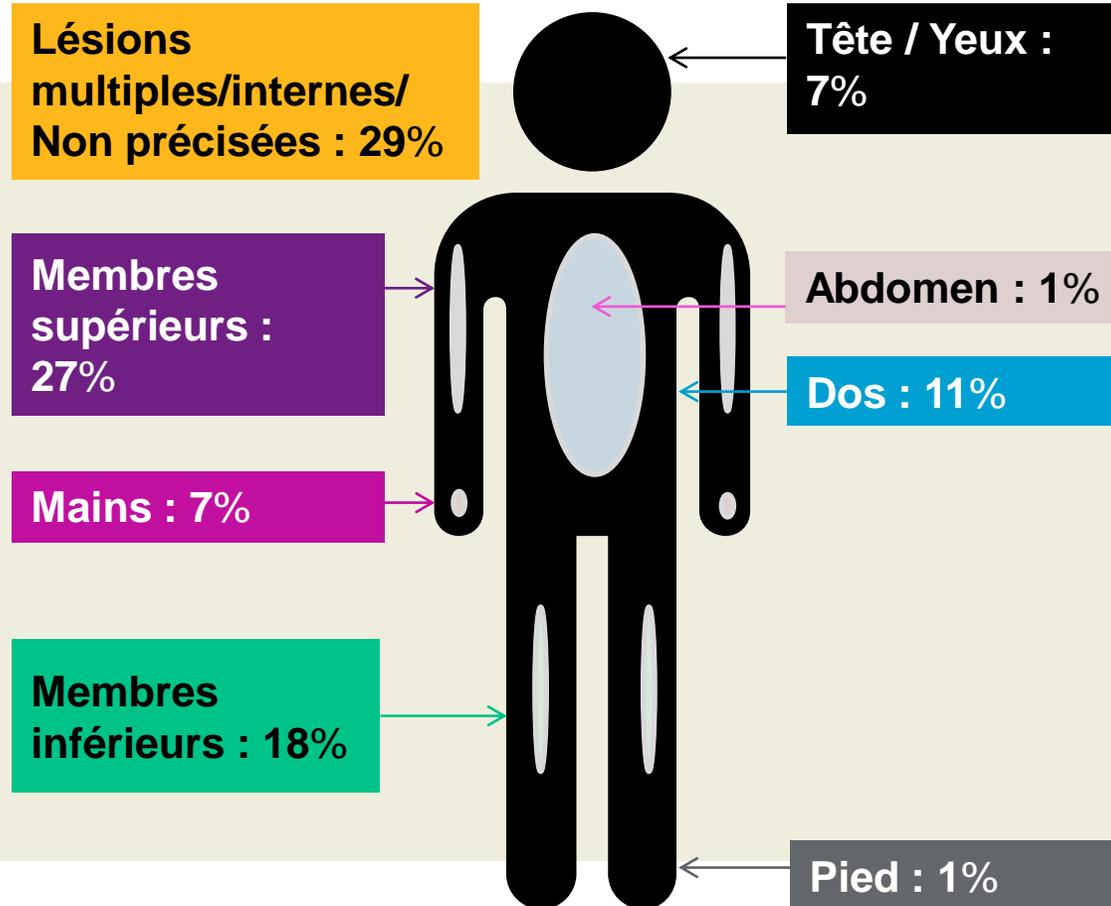


Comme les années précédentes, les efforts de soulèvement / faux mouvements / manipulations de charges représentent la plus grande cause d'accident de service avec et sans arrêt : **26%**. Cela correspond à 83 AT dont 66 avec arrêt pour une durée moyenne d'arrêt de 83 jours. En constante augmentation.

Nous attirons également votre attention sur les chutes de plain-pied qui représentent **15 %** des sinistres soit 59 sinistres au total dont 36 avec arrêt pour une moyenne d'arrêt de 82 jours.

Enfin, 25 % des déclarations ne précisent pas l'élément matériel à l'origine de l'accident

Analyse selon le siège et la nature des lésions - 2021



Pour aller plus loin

Les **contusions, hématomes** représentent **30 %** des natures de lésions.

Les **lésions musculaires, tendineuses** : 20 %



Actions de
prévention
proposées

Axe 1. Maîtriser les bonnes pratiques

Nous constatons un grand nombre de déclarations incomplètes, cela représente environ 1/4 des déclarations. Cela ne nous permet pas une analyse fine de l'absentéisme.

Préconisation : Une sensibilisation aux bonnes pratiques de déclaration à destination du personnel gestionnaire pourrait être proposée.

Chaque sinistre doit nécessairement engager une recherche des causes techniques, organisationnelles, humaines et/ou liées à l'environnement du travail afin de supprimer les dangers et prévenir les risques de renouvellement de l'accident (jour de survenance, signaux d'alerte gravité ou fréquence, ...).

En effet, la maîtrise de l'absentéisme passe avant tout par la connaissance détaillée des sinistres et par l'analyse des accidents.

Préconisations : Analyser les accidents du travail, au travers de l'arbre des causes par exemple, vous permettra de rechercher et de réduire voire de supprimer les risques. Cette démarche est collégiale et requiert notamment les compétences fonctionnelles du médecin de prévention, de l'assistant ou conseiller en prévention et des experts médicaux.

Enfin, il est essentiel d'accompagner l'agent en arrêt lors de son retour au poste afin de confirmer son bon état de santé, de lui présenter les mesures de prévention à adopter et déceler les éventuels besoins en aménagement de poste ou reclassement, notamment pour les arrêts de plus de 30 jours.



Axe 2. Impliquer le CHSCT et mettre à jour le DUER

Une priorité dans vos actions pourrait être donnée à la prévention des risques liés aux efforts de soulèvement, faux mouvements, manipulations des charges lourdes, particulièrement dans les voies et lieux publics (21 des 83 AT liés à cet élément matériel) et dans les locaux techniques (12 AT).

Préconisations : Afin de réduire, voire d'éviter les traumatismes liés aux efforts de soulèvement, faux mouvement ou à une manipulation de charge, des actions de prévention des risques liés aux activités physiques pourront être menées (formation PRAP, formation aux principes d'économie d'effort pour le transport de charge, étude ergonomique des postes de travail, étude sur la typologie des équipements d'aide à la manutention mis à disposition et formation à leur utilisation, ...).

Vos actions pourraient également être orientées vers la prévention des chutes et glissades de plain-pied particulièrement dans les voies et lieux publics (20/59 AT) et dans les écoles, crèches et centres de loisirs (13 AT).

Préconisations : Campagne d'affichage, communication interne, balisage au sol, ..., sont des actions qui peuvent vous aider à mieux maîtriser ce risque. Dans le cadre d'une prévention des chutes/glissades de plain-pied survenues sur les voies et lieux publics, il convient de baliser ou de signaler les zones concernées tant que le danger n'est pas écarté et de s'assurer du port des équipements de protection individuelle.

Dans tous les cas, le CHSCT ainsi que l'Assistant de Prévention (obligatoire dans toute collectivité, art. 4 du décret n° 85-603 du 10 juin modifié) doivent être impliqués dans les démarches d'évaluation des risques professionnels, d'analyse des accidents de travail et dans la définition des actions de prévention.

